



Administration communale de MOMIGNIES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communal

SEANCE DU 3 JUIN 2025

Présents :

M. J-M MONIN, Bourgmestre - Président, M. F. CROWET, échevin, M. F. SALENGROS, échevin, Mme C. HANSEZ, échevine, Mme L. GILAIN, échevine, Mme F BROUSMICHE, Conseillère, Mme M. DAUBERCIES, Conseillère, M. J. VANDENDORPE, Conseiller, Mme V. RIEZ, Conseillère, M. O. RECLOUX, Conseiller, M. N. HOCQUET, Conseiller, Mme K. CURRI, Conseillère, Mme I. RAUX, Conseillère, M. J. FURNEMONT, Conseiller, Mme V. BONTEMPS, Conseillère, M. T. POULAIN, Conseiller, Mme A. MACQ, Conseillère, M. F. VAN DE STEENE, Directeur Général;

Plan d'urgence et d'intervention relatif aux risques animaliers sur l'entité de Momignies - approbation

Le Conseil Communal,

Vu l'article L1122-30 du Code de démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2023 instaurant un régime de subvention aux communes en matière de bien-être animal;

Considérant que la commune a introduit une demande une subvention dans le cadre du régime d'aide en matière de "bien-être animal" pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025;

Considérant la décision du Collège communal du 13 septembre 2023 relative à la mise en place de 7 actions concernant le bien-être animal dont notamment le plan d'urgence et d'intervention relatif aux risques animaliers ;

Considérant que le plan d'urgence reprend tous les risques animaliers, la liste des acteurs présents, les scénarios d'accident, les procédures spécifiques et les actions spécifiques de protection des animaux de l'entité de Momignies;

Considérant qu'à l'heure actuelle, le Bien-être animal est plus que jamais un enjeu de société ;

Considérant l'approbation par le Collège communal du 21 mars 2025;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de marquer son accord sur le plan d'urgence et d'intervention relatif aux risques animaliers sur l'entité de Momignies.

Article 2 : de transmettre un extrait de la présente délibération au service Marchés subsidiés.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général

(s) Francis VAN DE STEENE

Le Directeur Général



Francis VAN DE STEENE



Le Bourgmestre -
Président

(s) Jean-Marc MONIN

Le Bourgmestre



Jean-Marc MONIN